RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr
Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-71421

Département(s) de publication : **83**
Annonce n° **25-71421**
Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Departemental Du Var
Type de Numéro national d'indentification : SIRET
N° National d'identification : 22830001800113
Ville : TOULON
Code postal : 83076
Groupement de commandes : Non
Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1668721
Identifiant interne de la consultation : 20250856
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : correspondre@aws-france.com

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Formulaire Dc1 : cf. Rc et notamment 1. Lettre de candidature peut être remise au moyen du formulaire Dc1 à compléter (ou équivalent) et en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants. A défaut de l'utilisation du formulaire ci-dessus, la justification à produire par les entreprises candidates soit en tant qu'entreprise générale soit en tant que membre d'un groupement est : - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1. à L. 2141-5. et L. 2141-7. à L. 2141-11. du Ccp, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail. Formulaire Dc2 : cf. Rc et notamment 2. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité

de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Dans le cadre du justificatif à produire mentionné ci-dessus, le candidat peut utiliser l'imprimé Dc2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou équivalent

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Références sur des travaux spécifiés : cf. Rc et notamment 3. Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, liée à l'objet du marché, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent la nature, le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Ou Qualifications de la Fntp (ou tout autre moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres) : 71 Travaux liés à la construction d'ouvrages d'art et d'équipement industriel 714 Manutention lourde Manutention de haute technicité (Ripage, poussage, hissage, vérinage) Les manutentions visées doivent être maîtrisées par des personnels qualifiés. Elles font appel à l'utilisation de systèmes hydrauliques pilotés, composés d'éléments de traction de type armatures de précontrainte ou d'équipements spéciaux (centrale Lao, vérins tire-pousse, etc.). 72 Travaux liés à la réparation - réhabilitation et au renforcement des structures de génie civil : 725 Entretien et réparation des équipements d'ouvrage 7253 Remplacement et réparation des joints de dilatation sur chaussées (suivant guide Strres : Faeq 3) 7255 Remplacement des appareils d'appui par vérinage (suivant guide Strres : Faeq 5)

Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 09/09/2025 à 20:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Critères d'attribution : Valeur technique : 50% Valeur environnementale : 10% Prix : 40%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : RD 559A - Commune de La Londe-les-Maures - PR 17+403 - Vérinage du pont P0181 échangeur de St Nicolas
Code CPV principal - Descripteur principal : 45220000
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Le présent marché à pour objet la réalisation de travaux de réparation sur l'ouvrage de franchissement de la RD 98 par la RD559A, au droit de l'échangeur de St Nicolas. Ces travaux consistent principalement au changement des appareils d'appui et des joints de chaussée. Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent de la catégorie 3 au sens du Code du travail Le délai de la période de préparation des travaux est de 60 jours à compter de l'ordre de service prescrivant de la commencer. Ce délai n'est pas compris dans le délai d'exécution des travaux (3 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer). A titre indicatif les travaux commenceront vers le mois de janvier 2026. Le financement de la prestation est assuré par le budget départemental : 340 000 euro(s) TTC maximum
Lieu principal d'exécution du marché : pont P0181-échangeur Saint Nicolas 83250 - LA LONDE LES MAURES
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complementaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : RGPD : Le titulaire s'engage à accepter les obligations portées à l'annexe relative au RGPD de l'acte d'engagement du présent marché. Les critères de jugement sont détaillés à l'article 4 du règlement de consultation (RC). Clauses de réexamen : modification possible conformément aux dispositions des art. L. 2194-1. à L. 2194-3. et R. 2194-1. à R. 2194-9. du CCP dans les cas listés à l'article 2.6.2 du RC. Marché similaire possible

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/06/2025